## **Conditions contractuelles**

## Comment suis-je indemnisé?

Le Canton verse une aide financière forfaitaire pour la revitalisation de selves de châtaigniers, couvrant les mesures listées dans le tableau ci-dessous. Cette aide englobe les frais d'établissement du projet, de surveillance des travaux et de décompte.

decompte.	
,	CHF
Plantations	140/ arbre
Protection	56/ arbre
Greffage	49/ arbre
Taille de formation	42/ arbre
Elagage	245/ arbre
Elimination du chancre	140/ arbre
Elimination du sous-bois	140/ are
Fauchage	10.50/ are
Abattage des arbres d'essence non-précieuse* de diamètre entre 28 et 52 cm	280/ arbre

<sup>\*</sup> Exceptés arbres-habitats

## Qui peut me renseigner?

Pour plus d'informations, contactez votre garde forestier de triage ou l'inspecteur d'arrondissement.

> Votre garde forestier



En règle générale, les selves doivent être soumises au régime forestier pour bénéficier d'aides financières. La surface minimale de selve sous contrat est de 0.2 ha, avec au minimum 10 châtaigniers préexistants. Toutes les mesures utiles doivent être prises lors des interventions pour éviter la propagation du chancre et du cynips. Enfin, lors du traitement du peuplement, de vieux arbres et des souches hautes seront conservés.



### Référence :

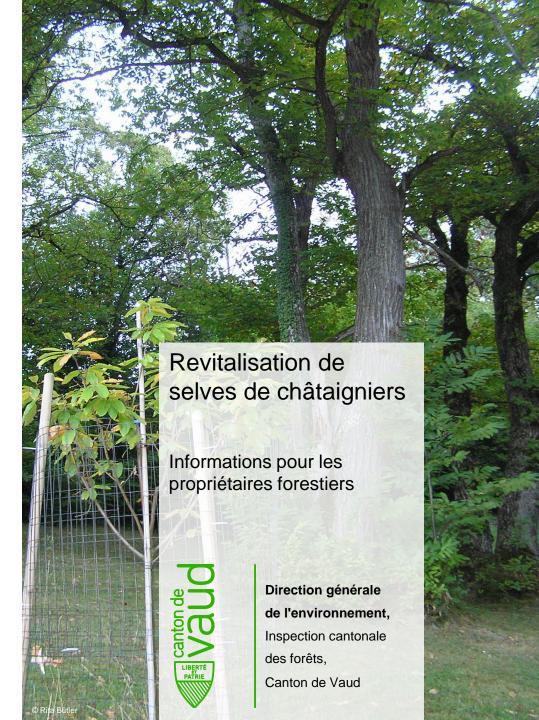
Directive cantonale relative à la Biodiversité en forêt, CP 2016-2019

#### Texte:

Direction générale de l'environnement, Inspection cantonale des forêts, Canton de Vaud, septembre 2016

### Plus d'informations sur :

- www.vd.ch/forets → Informations techniques → subventionnement des projets en forêt → biodiversité en forêt - www.vd.ch/forets → Vos interlocuteurs par commune



## La biodiversité, de la vie dans ma forêt

# Le châtaignier, un véritable "arbre à pain"

Introduit dans le canton de Vaud dès le Moyen Âge, le châtaignier y a été cultivé et soigné jusqu'au milieu du XXème siècle. Il jouait en effet un grand rôle économique, notamment grâce à son fruit, source de nourriture riche en sucre et en amidon et à son bois imputrescible.

## Un patrimoine en déclin

L'introduction de nouvelles sources d'amidon comme la pomme de terre, l'abandon progressif de modes traditionnels d'exploitation sylvo-pastorale et la dissémination de maladies ont entraîné le déclin des châtaigneraies. Afin de restaurer ce patrimoine naturel et culturel, le canton de Vaud et la Confédération encouragent et financent la restauration de selves de châtaigniers.



## Revitaliser, pour quoi faire?

Les châtaigneraies sont des éléments marquants du paysage ainsi que les témoins historiques d'un mode de gestion traditionnel. Leur abandon a entraîné la perte d'un savoir-faire ancestral. De nombreuses variétés ont également été oubliées, et avec elles, leurs qualités et les services qu'elles pourraient nous rendre.

# Quelles espèces vivent dans les châtaigneraies ?

Bien entretenues, les châtaigneraies présentent une structure d'âges variée et un sous-bois clair, favorable aux espèces héliophiles. Elles abritent une faune très riche, composée d'oiseaux et de chauves-souris nichant dans les cavités des vieux châtaigniers, d'insectes et de champignons sur le bois mort et de rongeurs se régalant des fruits.



La Noctule commune gîte souvent dans les cavités des vieux arbres et chasse la nuit dans les forêts ouvertes et claires.

# Quel objectif pour ma châtaigneraie?

L'objectif est de revitaliser les châtaigneraies selon un mode de gestion traditionnel. Les châtaigneraies étaient autrefois des milieux plutôt ouverts, entretenues sous forme de vergers ou de taillis et dont le sol pouvait être pâturé. Les selves ouvertes et claires favorisent la longévité des châtaigniers et donc la présence d'arbres à cavités. Leur sous-bois clair favorise les espèces héliophiles.

# Quelles sont les mesures à prendre ?

Le Canton encourage la revitalisation des châtaigneraies au moyen des mesures suivantes:

- · Plantation de châtaigniers
- Protection des jeunes plants contre le gibier et le bétail
- Greffage
- Taille de formation (4 opérations max. sur la vie d'un arbre)
- Nettoyage du sous-bois pour la reconstitution d'une prairie
- · Élimination du chancre.
- Fauchage
- Abattage d'arbres d'essence non-précieuse (diamètre de 28-52 cm sauf arbres-habitats)

De plus, il est demandé de conserver de vieux arbres, des arbres morts, des souches hautes et de laisser du bois mort au sol.

